

## II

(Actes non législatifs)

## ACCORDS INTERNATIONAUX

### **Informations concernant l'entrée en vigueur de l'accord sur la sécurité de l'aviation civile entre l'Union européenne et le Japon**

L'accord sur la sécurité de l'aviation civile entre l'Union européenne et le Japon, signé à Bruxelles le 22 juin 2020, est entré en vigueur le 30 juin 2021, conformément à son article 20, paragraphe 1, la dernière notification ayant été déposée le 30 juin 2021.

---